

BUREAUX: RUE NAIN, 4,  
 ROUBAIX-TOURCOING :  
 Trois mois . . . . . 12 fr.  
 Six mois . . . . . 23 .  
 Un an . . . . . 44 .  
 L'abonnement continue, sauf avis contraire

# JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX  
 Le Nord de la France  
 Trois mois . . . . . 14 fr.  
 Six mois . . . . . 27 .  
 Un an . . . . . 51 .  
 ANNONCES : 15 centimes la ligne  
 RÉCLAMES : 25 centimes  
 — On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 4 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez P. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laflotte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

## Voir aux dernières nouvelles

### ROUBAIX 10 JANVIER 1872

**Elections de la région du Nord.**

D'après les dernières indications émanées de la Préfecture, les deux candidats pour lesquels nous avons sollicité le suffrage du département du Nord, sont élus.

Nous nous en félicitons et nous adressons nos remerciements aux électeurs qui ont rempli leur devoir.

Un trop grand nombre ont reculé devant l'accomplissement de cette obligation pourtant si importante.

Les chiffres obtenus des deux côtés prouvent assez que chaque électeur qui s'abstient peut à lui seul faire peut-être manquer l'élection.

De plus, il faut le dire, si tous les conservateurs s'étaient rendus au scrutin, la manifestation politique ressortant du triomphe de la liste conservatrice aurait eu un caractère plus imposant.

Quoi qu'il en soit du fait actuellement accompli et auquel nous ne pouvons plus rien, cette sorte d'équilibre qui pouvait se résoudre contre nous doit être un enseignement pour l'avenir. Il doit faire comprendre la nécessité pour chacun de ne pas rester en arrière, pour ne pas encourir la responsabilité d'un échec.

Par l'élection qui vient de se faire et celle du renouvellement du Conseil général, le département du Nord vient de reprendre la place qu'il avait un moment perdue par la surprise du 2 juillet.

Il possède une députation et un Conseil général qui, dans leur ensemble, lui font honneur.

Par un projet, dont le rapport est soumis à l'Assemblée nationale, on peut voir l'importance locale et générale qu'il y a à ce que les corps élus, dans des circonstances périlleuses qui ne sont peut-être pas éloignées, soient, par leur sage composition, à la hauteur des événements et donnent au pays des garanties de sécurité et de salut.

L'élection du Pas-de-Calais, par le dernier incident qui a marqué la préparation de la lutte, a mérité aussi d'être dans les motifs que nous avons de nous féliciter de l'attitude de la région du Nord.

La candidature de M. Levert, qui a eu, d'abord, un caractère de parti, s'en est à la fin dépouillée, pour devenir une candidature d'union conservatrice.

En sorte que le succès de M. Levert est un avantage pour le parti conservateur tout entier.

Et comme il importe que ce caractère soit nettement dégagé, nous reproduisons les déclarations qui ont été faites au moment où l'élection allait s'accomplir et qui ont été constatées par notre excellent confrère, l'Indépendant du Pas-de-Calais, publié à St-Omer, sous la direction de M. Alfred Marc.

La politique radicale, qui est celle de M. Lenglet, l'affirmation de la République qu'entraîne son élection, nous obligent de repousser d'une manière absolue sa candidature.

Elle signifie révolutions et désordre : nous ne pouvons en vouloir à aucun prix.

M. Levert donne à sa candidature un sens conservateur. Trouvant que sa profession de foi n'expliquait pas suffisamment comment il entend la libre manifestation de la volonté nationale, nous lui avons posé les questions suivantes :

Reconnaissez-vous à l'Assemblée nationale, le droit de constituer la monarchie et de désigner quelle monarchie ?

Vous opposerez-vous à tout plébiscite qui n'émanerait pas de la volonté de l'Assemblée ?

Il nous a été répondu de sa part et en son nom, qu'il reconnaît le droit souverain de la majorité de l'Assemblée, droit de donner au pays les institutions politiques qui lui semblent les meilleures pour son avenir, qu'il soutiendra la souveraineté légitime de l'Assemblée contre toute entreprise violente ou déloyale, et s'opposera à tout appel au pays venant d'un coup d'ÉTAT QUELCONQUE.

Il est résolu à se maintenir avec la plus complète et la plus franche légalité, et à repousser la violence, de quelque côté et sous quelque forme qu'elle se présente.

Après ces déclarations, qui enlèvent à l'élection de M. Levert toute couleur bonapartiste, au sens d'une restauration, contrairement au dire des radicaux, nous croyons que les conservateurs doivent lui donner leur suffrage.

Les journaux radicaux et républicains ont affirmé que M. Martel a déclaré qu'il soutenait la candidature de M. Lenglet, et que l'élection de M. Levert serait une honte pour le Pas-de-Calais.

Des amis de M. Martel lui ont demandé s'il avait réellement écrit ou parlé dans ce sens.

M. Martel vient de répondre qu'il est complètement étranger à ces déclarations, qui ne sont même pas parvenues à sa connaissance. Il n'a rien dit ni autorisé de semblable.

Le droit souverain de l'Assemblée nationale, seule autorité légitime dans le moment, voilà le terrain légal où doivent se rencontrer, à l'heure présente, tous les conservateurs. — M. Levert ayant accepté loyalement ce terrain, avant son élection, nous le considérons comme un des nôtres.

En effet, lorsqu'il se forme un grand parti national de salut public, il est juste et nécessaire d'y admettre tous les hommes de bonne volonté qui reconnaissent un même point de ralliement, qui adhèrent à la défense de l'ordre, sous l'autorité du pouvoir légitime placé à la tête du pays. — Rechercher les opinions antérieures de ceux qu'on appelle sous ce drapeau, symbole acceptable pour tous, serait souverainement impolitique. Les divisions doivent s'effacer et l'unité doit se faire. Travaillons-y avec patriotisme pour conjurer les périls prochains.

(Vraie-France.)

Nous croyons devoir reproduire les publications faites à Cambrai par le comité républicain, la veille des élections.

Ce document, calomnieux et provocateur, prouve assez clairement que l'influence du président de la République n'a pas été complètement étrangère aux manœuvres électorales dans le Nord.

Elections du 7 janvier 1872.

Nous repoussons MM. DUPONT et BERGEROT, candidats des légitimistes et des jésuites

parce que nous ne voulons ni révolutions pour restaurer Henri V, ni guerre avec l'Italie pour rendre au pape un trône et des armées.

Nous votons au contraire pour

M. DEREGNAUCOURT, maire de Roubaix, conseiller général, ET M. SOINS, conseiller municipal, vice-président du Conseil d'arrondissement de Lille.

Parce qu'ils veulent comme nous le maintien de la République avec M. Thiers, et la continuation de la paix, du travail et du commerce.

ÉLECTEURS, Prenez garde à vous ! voici encore l'ennemi implacable de votre travail et de votre repos ! Les sombres bataillons des hommes du passé, légitimistes, nobles et moines, viennent de nouveau livrer un coupable et égoïste combat au gouvernement de M. Thiers, au risque de nous plonger dans les horreurs d'une révolutions certaine, si leurs funestes projets réussissaient.

Oui, Electeurs, ces royalistes cléricaux, que vos votes intelligents et patriotiques du 2 juillet ont écrasés dans notre département par plus de 80,000 voix de majorité, osent encore aujourd'hui vous faire le sanglant affront de solliciter vos suffrages.

M. Dupont, le battu du 2 juillet, couvrant de son nom, si cher aux jésuites, le papalin et inconnu M. Bergerot, vient vous demander de vous rétracter !

Il est vrai qu'il essaie de cacher cette fois le drapeau blanc qu'il arborait alors ; mais le parti qui le présente et le soutient vous montre assez ce qu'il est. S'il veut arriver à l'Assemblée nationale, tenez pour certain que c'est (quoiqu'il en dise) dans le but secret de se joindre à MM. les marquis et les comtes, ses amis, dans l'œuvre pieuse du renversement de M. Thiers, et de l'égoïsme de la République.

Oui, électeurs, voilà les noirs projets, avoués, du reste, hautement par eux dans leurs journaux et leurs discours, auxquels ces royalistes ambitieux et ingrats osent bien vous proposer de vous associer !

Quoi !... du milieu des malheurs sous lesquels succombait notre pauvre France mourante, il s'est élevé un homme, illustre ciellard, plein de force encore et d'expérience ! Animé par-dessus tout de saint amour de la patrie, et soutenu par les hommes de bonne volonté, il nous a donné la paix, et a terrassé une formidable et criminelle insurrection. Grâce à ses patriotiques efforts, l'ordre et la confiance renaissent, le pays rassuré s'est remis au travail, et partout les esprits et les bras laborieux trouvent un emploi certain et rémunéré !

Et c'est à ce moment, et c'est contre cet admirable et dévoué citoyen, qui veut mourir en sauveant la patrie, que s'arment les légitimistes, unis aux jésuites dans une alliance anti patriotique !

Ils oublient donc, ces Français plus insensés sans doute que criminels, que le Prussien est toujours la farouche, sur le sol de la France, regrettant de ne pas l'avoir meurtre davantage, et attendant l'occasion de la ruiner à jamais !

Votre patriotisme éclairé repoussera donc avec horreur ces hommes de malheur qui n'aiment que leur roi et surtout leurs privilèges ; ces hommes qui ne craindraient pas d'assourir leurs coupables ambitions sur les ruines mêmes de la patrie !

Comme au 2 juillet, vous voterez, au contraire, pour des patriotes sincères, voulant la paix et le travail, maudissant les révolutions, et fermement décidés à soutenir le gouvernement républicain, si sagement dirigé par notre illustre M. Thiers

Vous voterez donc pour

MM. JULES DEREGNAUCOURT, manufacturier, maire de Roubaix, membre du Conseil général du Nord ; A. SOINS, manufacturier, membre du Conseil municipal de Lille, vice-président du Conseil d'arrondissement.

dont l'un a été nommé par M. Thiers maire d'une cité industrielle de plus de 70,000 habitants, et dont l'autre est aimé comme un père par les centaines d'ouvriers qu'il occupe et que son bonheur est d'aider et de moraliser.

Ces deux honnêtes industriels vivent, comme nous, du travail ; ils veulent avant tout la tranquillité, sans laquelle il n'y a ni commerce ni industrie possible. Leurs besoins et leurs espérances sont les mêmes que les nôtres.

Nous pouvons donc leur confier nos intérêts, certains qu'ils les défendront comme étant véritablement les leurs propres.

Électeurs, votez, votez en masse, si vous voulez éviter les terribles malheurs qu'entraînerait la victoire des légitimistes, nos fautes adversaires.

Le Comité Républicain CONSERVATEUR de l'arrondissement de Cambrai.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le Journal du Nord :

NOS ADVERSAIRES.

Nous avons parlé hier d'un placard calomnieux, affiché de nuit dans plusieurs localités, par les soins de nos trahisseurs et très-loyaux adversaires électoraux : messieurs les cramois de l'arrondissement de Douai.

Il paraît que ces messieurs n'ont fait qu'obéir à un mot d'ordre donné sur toute la ligne. Nous apprenons, en effet, que cette manœuvre indigne a été employée sur différents points du département. Le Cambrésis, notamment, où l'on sait que les francs-maçons se trouvent en nombre respectable, aurait été inondé de ces appels anarchiques.

On voit par là de quel côté est l'hypocrisie et le mensonge.

Nous, nous disons aux électeurs : — Votez pour des hommes d'ordre : repoussez ceux qui auraient quelque faiblesse pour la révolution, ses funestes doctrines ou ses criminels agents »

Si nous flétrissons quelque chose, c'est le crime.

Eux, au contraire, nos rouges adversaires, cherchent un appui dans les mauvaises passions du peuple ; ils font appel à ses instincts les plus dépravés. Ils disent hypocritement qu'ils veulent l'ordre et ils s'efforcent de les exciter contre le prêtre.

C'est donc qu'ils ne veulent plus ni du prêtre ni des doctrines qu'il prêche !

Il ne leur faut donc plus ni Dieu, ni religion, ni morale, ni charité, ni équité ni justice, ni liberté ! Il y a longtemps que nous le savions ; mais pour quiconque sait lire dans les événements qui se passent sous ses yeux, il ne peut plus y avoir de doute.

**CHRONIQUE PARLEMENTAIRE**

On nous écrit de Versailles, le 9 :

La commission chargée de l'examen du projet de la loi de M. Jules Simon sur l'instruction obligatoire s'est réunie hier, avant la séance. Elle a entendu la plupart des commissaires qui ont donné l'opinion de leurs bureaux respectifs sur la question. Les commissaires qui ont pris la parole sont MM. de Meaux, Gasloûde, Richard, Ernould, de Corcelles, de Resseguier, Delpit, l'abbé Joffré, Dupanloup et de Rémémond. Hésitant autres seront entendus mercredi. Il résulte de la discussion que la commission n'est décidément pas favorable au projet de M. Jules Simon.

La commission du budget s'occupe de trouver de nouveaux impôts propres à remplacer ceux qu'elle écarte. Dans sa séance d'hier, elle a décidé de proposer à la chambre les impôts suivants : impôt sur toutes les opérations faites par le ministère des agents de charge ; élévation de l'impôt sur les factures qui serait proportionnel au chiffre de la facture.

M. Raoul Duval, avec plusieurs de ses collègues, avait déposé une proposition tendant à accorder une pension annuelle et viagère de 600 fr. aux veuves des gendarmes et gardiens de la paix ; tués pendant la Commune. La commission qui a été désignée pour l'examen de ce projet, s'est prononcée pour l'adoption.

La commission relative aux affiliés à l'Internationale s'est réunie hier pour entendre la lecture du rapport rédigé par M. Sacoze. Ce rapport conclut à l'expulsion et à l'amende pour le simple affilié, et à la privation des droits de citoyens français pour ceux qui auraient fourni une cotisation ou fait de la propagande en faveur de l'application.

La Gazette de France dit que le rapport sur le projet de loi contre l'Internationale va être modifié, les associations religieuses pouvant être atteintes par la dite loi, le rapport va être dirigé de manière à éviter cet écueil.

**Lettres de Versailles**

Versailles, le 8 janvier 1872.

Aujourd'hui, à midi, la neuvième commission d'initiative parlementaire a constitué son bureau. M. le comte de Melun a été élu président ; M. le marquis de Maleville, vice-président ; MM. de Fourton et Delille, secrétaires. Le parti conservateur l'a emporté, de bien peu, il est vrai, mais la composition de la commission pouvait faire craindre un autre résultat.

La commission chargée d'examiner les actes et les monnes de l'Internationale a entendu, ce matin, à midi, un rapport fort remarquable de M. Sacoze, qui traite la question à tous les points de vue. Nous serons en mesure, demain ou après-demain, de vous en donner une analyse, car c'est une de ces œuvres qu'il ne suffit pas de signaler, mais qu'il faut étudier.

M. Sacoze démontre clairement que le foyer domestique n'existe plus pour l'ouvrier, dont l'association a confisqué toutes les forces, toutes les idées, toute la liberté. Partant, plus de famille pour lui ; les enfants abandonnés au hasard, plus de liens d'affection, tout est sacré-